

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 19 septembre, le Conseil Municipal de la commune de LE MAZEAU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr BORDET Bernard, Maire.

PRÉSENTS : Mmes BOUHIER-BONNEAU Brigitte, GROUSSET Sylvie, VEILLAT FABIEN Florence, Mme HERHARD Anne-Marie, MM BORDET Bernard, BRISSON Noël, GUITON Pierre, LUCAS Mathieu.

ABSENTS EXCUSÉS : M. GIRAUD Pierre

Nombre de Conseillers en exercice :	9
Présents :	8
Absents excusés :	1
Pouvoirs :	0
Votants :	8
Secrétaire de séance :	Madame Sylvie GROUSSET
Convocation :	10 septembre 2019

ORDRE DU JOUR

- A. Présentation du rapport d'activité de la Communauté de Communes
- B. SAUR :
 - 1) Convention
 - 2) Actualisation des tarifs de la redevance assainissement
- C. Point travaux pôle scolaire - avenants
- D. Assainissement impasse des Peupliers
- E. Travaux :
 - 1) Curage de fossé route de Benet
 - 2) Route de Damvix
- F. Voirie :
 - 1) Rue basse
 - 2) Chemin des hectares
 - 3) Aménagement parking bus, place du monument aux morts
- G. Ressources humaines
 - 1) Contrat à durée déterminée + stagiaire
- H. Patrimoine :
 - 1) Achat d'un chapiteau
 - 2) Columbarium
- I. Demande installation stand au port
- J. Questions diverses

Approbation du compte rendu du 25 juillet 2019

Le compte rendu du 25 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité.

SAUR :

1) Convention

Monsieur le Maire informe qu'une convention est présentée par la SAUR pour l'entretien et la réparation des appareils de défense contre l'incendie. Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la collectivité confie à la société SAUR l'entretien des poteaux d'incendie situés sur le domaine public pour une durée de trois ans, renouvelable trois fois par période d'une année.

Le montant de cette prestation forfaitaire s'élève à :

60.00€ HT par poteau incendie
26.00€ HT proposition optionnelle de brossage et peinture extérieure des poteaux et bouche d'incendie et apposition du numéro d'identification.

Cette rémunération s'entend hors taxe au 1^{er} juillet 2019

Le prix sera révisé au 1er janvier de l'année en cours selon le mode de calcul de l'article 7 de ladite convention.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité l'objet et les termes de la convention autorisant Monsieur le Maire à la signer.

2) Actualisation des tarifs de la redevance assainissement

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs afin de les communiquer à la SAUR, délégataire, dans la perspective de la prochaine facturation pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal décide de reconduire les mêmes tarifs pour l'année 2020, à savoir :

Part communale :

- Abonnement annuel = 48 € hors taxes
- Prix du m³ = 0.70 € hors taxes

Point travaux pôle scolaire – avenants

Monsieur le Maire évoque que, dans le cadre des marchés de Travaux concernant la réhabilitation et l'extension du pôle scolaire, et par délibération du DEL 2018-01-05B, la commune du MAZEAU a confié le Lot 2 "Gros œuvre abords" à l'entreprise GUILLEBEAUD Bâtiment de SAINT PIERRE LE VIEUX (Vendée) pour un montant HT de 114 764.59€.

Vu la concertation avec le maître d'ouvrage, il a été convenu et arrêté ce qui suit entre la commune du MAZEAU et l'entreprise GUILLEBEAUD Bâtiment :

Lot 2 « gros œuvre abords » Entreprise GUILLEBEAUD BÂTIMENT	Montant HT marché initial	Montant HT marché après avenant 1	Montant HT marché après avenant 2	Nouveau Montant HT après avenant 3
		114 764.59 €	115 606.09 €	118 931.14 €

Les autres clauses restent inchangées.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant 3 Lot 2 "Gros œuvre abords" à l'entreprise GUILLEBEAUD Bâtiment.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N°3 de GUILLEBEAUD Bâtiment décrit comme suit :

Lot 2 « gros œuvre abords » Entreprise GUILLEBEAUD BÂTIMENT	Montant HT marché initial	Montant HT marché après avenant 1	Montant HT marché après avenant 2	Nouveau Montant HT après avenant 3
		114 764.59 €	115 606.09 €	118 931.14 €

Monsieur le Maire précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget principal de la commune.

Assainissement impasse des Peupliers

L'entreprise Aménagement Ingénierie VRD est en charge de la maîtrise d'œuvre pour le réseau d'assainissement – impasse des Peupliers

Le conseil municipal accepte l'offre d'Aménagement Ingénierie VRD, autorisant Monsieur le Maire à signer les pièces du marché concernant ces travaux et à inscrire les crédits nécessaires au budget.

Travaux

1) Curage de fossé route de Benet

Monsieur le Maire explique que suite à la plainte d'une administrée qui voit son habitation inondée par les eaux provenant du fossé lors de fortes pluies, il est envisagé une solution de curage du fossé (heures de pelletage à 90 euros de l'heure) et une mise en place de protection (sable compacté) à l'occasion des travaux de voirie en 2020.

2) Route de Damvix

Monsieur le Maire précise que des travaux de voirie en 2020 interviendront également sur cette voie.

Voirie

1) Rue basse

Il a été demandé la pose d'un sens interdit, rue Basse, suite a des passages d'automobilistes en vitesse excessive. Cette demande n'est pas recevable du fait que la voirie adjacente est privée. En revanche, il est envisagé la pose d'un miroir pour la sécurité.

2) Chemin des hectares

Monsieur le Maire informe sur la possibilité d'obtenir une subvention pour la voirie en 2020 ». Un débat s'ouvre sur l'état des différents chemins pouvant faire l'objet d'une réfection.

3) Aménagement parking bus, place du monument aux morts

Monsieur le Maire informe que les travaux de réaménagement de l'arrêt de bus, place du monument aux morts, prévoient l'abattage de deux arbres sans valeur, le déplacement de deux murets de pierre, des ajouts de béton désactivé ainsi que la dépose et la pose de 4 panneaux de signalisation routière. La SARL Jardins d'Autise a présenté le meilleur devis au tarif de 3 500.60 euros TTC.

Le Conseil Municipal accepte à 7 voix pour et 1 abstention le devis présenté par la SARL Jardins d'Autise pour les travaux de réaménagement de l'arrêt de bus, place du monument aux morts.

Ressources humaines

1) Contrat à durée déterminée + Stagiaire

Monsieur le Maire évoque le fait qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à une surcharge d'activité temporaire, l'agent précédemment recruté ayant trouvé un emploi à plein temps.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la création d'un emploi temporaire pour une durée de quatre mois à raison de 19 heures par semaine. L'agent recruté assurera des fonctions d'agent polyvalent ou de secrétaire de mairie.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent.e nommé.e dans l'un des emplois ci-dessus créé seront inscrits au budget, chapitre 012.

Monsieur le Maire précise qu'une stagiaire sera également présente deux jours par semaine sur la période du 30 septembre au 14 octobre 2019.

Patrimoine

1) Achat d'un chapiteau

Monsieur le Maire évoque le fait que l'école primaire n'a plus de préau, utile avant l'entrée en classe et pendant la pause méridienne. Il propose au conseil municipal l'achat d'un chapiteau qui pourrait être positionné devant le garage pour servir d'abri temporaire en attendant la construction d'un

nouveau préau. Monsieur le Maire précise que celui-ci pourra être proposé à la location après son usage initial.

2) Columbarium

Monsieur le Maire présente deux devis :

Entreprise MUNIER (Granit rose : 8319.38 euros TTC / Granit Tarn : 7849.72 euros TTC)

Entreprise GRANIMOND (Granit d'orient poli : 4336.80 euros TTC)

Le conseil municipal retient le devis de l'entreprise GRANIMOND.

Demande installation stand au port

Monsieur le Maire propose l'installation, dans la descente de la rue du port, d'une cabane avec terrasse positionnée au même plan que le parking et au niveau de l'eau. Le site étant classé, une demande sera faite à l'inspecteur du site et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Questions diverses

- Monsieur le Maire propose de louer une licence IV. La location d'un montant d'1 euro s'effectuerait par tacite reconduction avec préavis d'un an pour la reprise. La question est en réflexion.
- Monsieur le Maire reçoit le Parc du Marais Poitevin partenaire de la Fondation du Patrimoine afin de soutenir un projet de trame paysagère constituée de diverses essences en rempart contre la disparition du frêne Ce projet s'il est retenu serait financé par la Fondation du Patrimoine. Monsieur le Maire demande l'adhésion à la Fondation du Patrimoine.

N'ayant plus de point à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h15.